

# ECOGUIDE



EDITION 2016



## EMBALLAGES : EN MÉTAL, PAPIER ET CARTON, BOUTEILLES EN PLASTIQUE



Bouteilles et flacons en plastique uniquement



Papiers, cartons et briques alimentaires



Conserves, canettes en métal, barquettes alu ...



## LE VERRE : BOUTEILLES, BOCAUX, POTS



Bouteilles, bocaux et pots vides en vrac sans bouchon, ni capsule, ni couvercle



Lors de la collecte, le bac à verre doit être déposé à côté du bac de tri sélectif



## ORDURES MÉNAGÈRES



Déchets de cuisine



Vaisselle, terre cuite



Sacs, barquettes, Pots et films en plastique



Colonnes : contenance des sacs 30l maximum

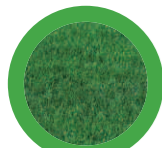


Les encombrants ne sont pas acceptés dans les bacs de collecte

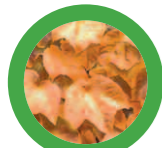
# DÉCHETS VÉGÉTAUX

Hors période de collecte, les déchets verts sont à déposer en déchetterie.

Toutes les 2 semaines voir calendrier



Tontes de pelouse



Feuilles



Tailles de haies (en fagots liés avec ficelle - 1m maxi)



Troncs d'arbres (10 cm diamètre maxi)



Seuls ces contenants seront collectés.

**POUBELLE\***  
AVEC 2 POIGNÉES OPPOSÉES  
SANS COUVERCLE  
(MAXI 100 L)

**SAC KRAFT\***

\* NON FOURNIS PAR VALENCIENNES METROPOLE

NE PAS UTILISER LES BACS ET SACS RESERVÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES OU AU TRI SELECTIF



Terre



Bois peint ou vernis



Souches d'arbres



Liens plastique / métal



Pot en terre

# COMPOSTAGE

Afin de valoriser les tonnages de certains déchets de cuisine et certains déchets verts, Valenciennes Métropole poursuit sa campagne de promotion du compostage.

vous avez la possibilité d'acquérir un composteur à tarif préférentiel grâce à la subvention de Valenciennes Métropole.

Des bons de commande sont disponibles en mairie et sur notre site internet. ([www.valenciennes-metropole.fr](http://www.valenciennes-metropole.fr))



## ANIMATIONS DE SENSIBILISATION PAR LES AMBASSADEURS DU TRI



Ils pourront répondre à toutes vos questions concernant le tri sélectif et se déplacer dans vos quartiers, immeubles, associations ou vos écoles pour organiser des animations sur le thème des déchets et de l'environnement.

# LES ENCOMBRANTS

Ramassage uniquement sur inscription



Afin de vous inscrire et de connaître la date de ramassage, téléphonez au Maillon C2Ri

**03 27 45 89 42**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- Votre demande sera prise en compte après que vous ayez détaillé les encombrants à collecter.
- Une date de rendez-vous et un numéro d'inscription vous seront alors communiqués
- Sortez vos encombrants avant 8h du matin. Le ramassage se fera le jour déterminé, 2 fois par an.
- Ne seront collectés que les encombrants qui auront été déclarés.

## INTERDITS

- Pneus, bidon d'huile de vidange, pots de peinture ...
- Gravats, déchets issus d'un chantier
- Déchets verts
- Déchets d'équipements électriques et électroniques.
- >> A déposer directement en déchetterie
- Tôles en amiante : contacter une entreprise spécialisée





## 5 DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES RÉSERVÉES À TOUS LES HABITANTS DE VALENCIENNES MÉTROPOLÉ

**MAING** : sur D958, au rond-point Artres / Quérénaing

**ONNAING** : Rue des entrepôts

**QUIEVRECHAIN** : Rue du Quesnoy

**VALENCIENNES** : Rue de la Bleue du Nord

**VIEUX-CONDÉ** : Rue César Dewasmès (Parc l'Avaleresse)

- L'accès est réservé aux particuliers (interdit aux entreprises et artisans).
- le volume maximum de déchets accepté est d'1m<sup>3</sup> par jour et par foyer.
- les fourgons des particuliers (inférieurs à 3,5T) ont accès aux déchetteries uniquement du lundi au vendredi (**camions plateaux et camions bennes interdits**).
- L'accès à pied au quai est interdit.



## DÉCHETTERIE : MODE D'EMPLOI

### JOURS D'OUVERTURE :

Tous les jours de la semaine sauf les dimanches après-midi et jours fériés.

### HORAIRES D'OUVERTURE :

- **ETE** (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

Du lundi au samedi : de 9h à 12 h et de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 12h

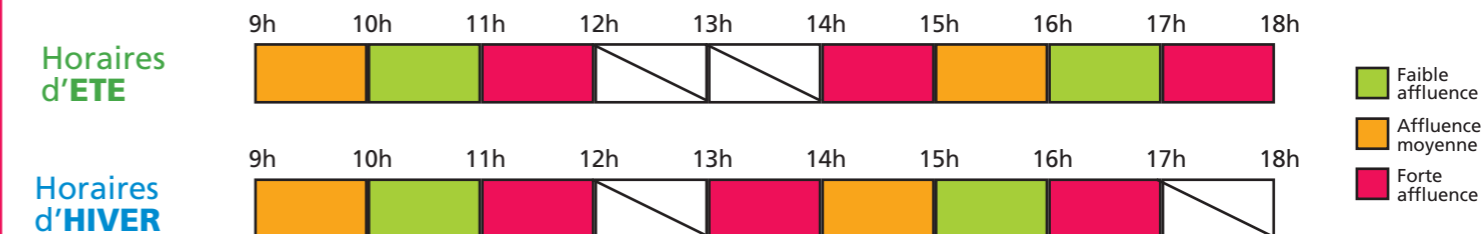
- **HIVER** (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)

Du lundi au samedi : de 9h à 12 h et de 13h à 17h et le dimanche de 9h à 12h



Une fermeture anticipée est possible en cas de forte affluence.

### PERIODES D'AFFLUENCE :



- Pour réduire votre temps d'attente, privilégiez les heures de la journée où l'affluence est moindre
- Merci de **respecter les horaires** en tenant compte du temps de déchargement de vos objets
- Merci de **pré-trier vos déchets** afin d'optimiser le temps de déchargement

**DÉCHETS ACCEPTÉS  
PAR DÉCHETTERIE**

	VALENCIENNES	ONNAING	MAING	QUIEVRECHAIN	VIEUX-CONDE
<b>Déchets verts</b> : tailles d'arbres, tontes ...	X	X	X	X	X
<b>Papiers</b> : journaux, magazines	X	X	X	X	X
<b>Divers</b> : fauteuils, plastiques	X	X	X	X	X
<b>Gravats</b> : briques, pavés, tuiles (sauf plaques de bitume et fibro-ciment)	X	X	X	X	X
<b>Bois</b> : meubles, poutres, bûches	X	X	X	X	X
<b>Ferrailles</b> : vélos, tuyauterie	X	X	X	X	X
<b>Huiles moteur et bidons</b> 5L/mois/foyer	X	X	X	X	X
<b>Huiles de friture</b>	X	X	X	X	X
<b>Verre</b> : bouteilles, flacons	X	X	X	X	X
<b>Piles</b>	X	X	X	X	X
<b>Pneus</b> (pneus de voiture : 4 /mois /foyer)	X	X			X
<b>Batteries</b> : batteries de véhicule	X	X	X		X
<b>DMS</b> : Peinture (30 L max), huiles, solvants	X				X
<b>Cartons</b>	X	X	X	X	X
<b>Bouchons en plastique</b>					X
<b>Textiles et chaussures</b>	X	X	X	X	X
<b>Ampoules économiques et tubes néon</b>	X	X	X	X	X
<b>DEEE</b> (hors d'usage)	X	X	X	X	X

• Il est interdit de déposer vos déchets devant les déchetteries sous peine d'amende.

• Merci de respecter le personnel de déchetterie (les comportements agressifs et injurieux pourront entraîner un dépôt de plainte).

• Si l'enlèvement des déchets de chantier chez un particulier est facturé par un professionnel, ce dernier doit en assumer l'élimination.


**Les déchets amiantés  
sont dangereux**

Les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante. Ces filaments, une fois inhalés, se déposent dans les poumons et sont difficiles à éliminer par l'organisme. Ils provoquent de graves maladies respiratoires.

**Pourquoi les déchets amiantés  
ne sont plus repris en  
déchetterie ?**

La gestion des déchets amiantés répond désormais à une législation particulièrement stricte, dans le but de protéger les habitants et l'environnement.

Ainsi, Valenciennes Métropole n'est plus en mesure de recevoir des déchets amiantés dans les déchetteries communautaires et vous invite à faire appel à une entreprise spécialisée.



**L'AMIANTE  
NON REPRIS  
EN DÉCHETTERIE  
DEPUIS 2014**

Pour tous travaux pouvant générer des déchets amiantés, nous vous recommandons de faire appel à un professionnel agréé.

**Elimination des déchets amiantés**

Pour trouver un centre d'élimination des déchets amiantés proche de chez vous :

[www.dechets-chantier.ffbatiment.fr](http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr)

OU  
**03 27 096 201**

**03 27 09 62 00**

En cas de perte, vol  
ou casse de votre bac

(horaires : 9h à 12h)

Valenciennes Métropole

**03 27 09 62 01**

Informations sur  
les déchetteries,  
les composteurs et  
les animations de  
sensibilisation

Valenciennes Métropole

**03 27 30 50 60**

Informations sur  
la collecte des déchets  
(hors encombrants)

Société Netrel

**03 27 45 89 42**

Informations sur  
la collecte  
des encombrants

Le Maillon C2Ri  
(magasin La ressourcerie  
450 rue J.Jaurès à Anzin)

[www.valenciennes-metropole.fr](http://www.valenciennes-metropole.fr)

- Informations et actualités
- Formulaire en ligne en cas de perte, vol ou casse de votre bac

[www.dechetsenligne.fr](http://www.dechetsenligne.fr)

- Informations et actualités
- Inscription pour la visite du centre de tri

## JOUR DE COLLECTE TRI SELECTIF / ORDURES MENAGERES

## JOUR ET SEMAINE DE COLLECTE DECHETS VEGETAUX

Cochez  
la case

Cochez  
la case

## DATE DE RENDEZ-VOUS ENCOMBRANTS

